

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 Février 2020 à 20 heures 00 minutes  
Mairie de Rogerville

## **Présents :**

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. CORRE François, M. LECOMPTE Pascal, Mme PORET Sylvie, M. TABOUILLOT Cédric, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. POUPARD Yann, Mme Nathalie BARABE, Mme Caroline TRIAUREAU, Mme Colette DUMAIS.

## **Procuration(s) :**

M. LEGALLAIS Xavier donne pouvoir à M. GUERIN Guy  
Mme RAS Paulette donne pouvoir à Mme BARABE Nathalie  
M. TABOUILLOT René donne pouvoir à M. TABOUILLOT Cédric

## **Absent(s) :**

**Excusé(s) :** M. LEGALLAIS Xavier, Mme RAS Paulette, M. René TABOUILLOT,

**Secrétaire de séance :** Mme HEBERT Corinne

**Président de séance :** Mme CHIROL Avelyne

## Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2019

Mme Caroline TRIAUREAU demande la parole :

" Je n'étais pas au précédent conseil municipal mais j'ai lu le compte-rendu. Je ne commenterai pas les propos de Xavier Legallais, d'une part parce qu'il n'est pas là, et d'autre part parce que je pense que cela relève d'une stratégie de victimisation et d'un ressenti affectif et non objectif. Je m'interpelle cependant sur le respect du Code Général des collectivités territoriales et des décisions du conseil d'Etat. En effet, la cour administrative de Marseille, dans une décision du 24 novembre 2008, a statué que le refus du maire, alors que la demande ne comportait pas de caractère dilatoire ou abusif, portait une atteinte excessive aux droits que le conseiller tirait de l'exercice de son mandat municipal. De plus, la haute juridiction administrative indique que le refus est légalement justifié lorsque le maire estime, sous le contrôle du juge, que les questions ne sont pas d'intérêt communal ou que la demande présente un caractère manifestement abusif. En cas de refus du maire, les élus auront vocation à lui demander la notification d'une décision écrite, susceptible le cas échéant de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Madame le Maire rappelle que cela ne concerne pas les questions diverses.

Enfin, Mme Caroline TRIAUREAU a lu l'article L2121-19 du CGCT modifié le 27 décembre 2019, qui affirme, article 109 : " Les conseillers municipaux ont le devoir d'exposer en séance du conseil les questions orales ayant trait aux affaires de la commune", droit qui est différent de celui des questions diverses. Souhaites-tu donc que nous posions nos questions ayant trait aux affaires de la commune maintenant ou après les délibérations.

Madame le Maire ne répond pas à Mme Caroline TRIAUREAU.

Intervention de M. Yann POUPARD :

M. POUPARD Yann donne lecture de l'article 2121-19, «Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal. A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an.

Il précise ainsi que Madame le Maire, en empêchant les élus d'intervenir sur des questions portant sur la politique générale de la commune, est au regard de l'article 2121-19, dans l'illégalité absolue.

M. POUPARD Yann précise qu'à titre personnel il vote l'approbation du compte rendu pour ne pas pénaliser les habitants.

Compte rendu adopté à l'unanimité

### Devis, bons d'engagement et factures

<i>TIERS</i>	<i>MONTANT</i>	<i>OBJET</i>	<i>VALIDATION POUR SIGNATURE DEVIS ET PAIEMENT FACTURE</i>
MAIRIE			
<b>devis</b>			
1	1 051.64 €	Fournitures Mairie	Validé à l'unanimité
2	414.16 €	Changement carte principale chaudière logement Fraternité	Validé à l'unanimité
3	647.13 €	Remplacement vanne 3 voies + servo moteur complexe sportif	Validé à l'unanimité
4	137.18 €	Fournitures d'un harnais pour service technique	Validé à l'unanimité
5	317.36 €	Fournitures Service Technique	Validé à l'unanimité
6	4 197.60 €	Rogerville lot 30 muret menace de tomber suite choc avec véhicule, l'auteur n'étant pas identifié pas possible de déclarer sinistre	Validé à l'unanimité
7	1 278.00 €	1500 litres Gazole pour véhicules des techniques (tracteurs, balayeuse)	Validé à l'unanimité
8	25.01 €	Réparation roue KANGOO	Validé à l'unanimité
9	25.01 €	Réparation roue FOURGON	Validé à l'unanimité
10	90.40 €	Café Mairie	Validé à l'unanimité

11	566.80 €	Matériel pour cours de guitare ampli électrique	Validé à l'unanimité
12	367.92 €	Fournitures de drapeaux	Validé à l'unanimité
13	494.96 €	Fourniture pour véhicules batterie, ampoules, essuie-glace	Validé à l'unanimité
14	en cours	Panne friteuse restaurant scolaire, la pièce ne se fait plus le fournisseur essaie de trouver une solution. Dans la négative il faudra prévoir le changement de l'appareil.	Consulter plusieurs sociétés si achat de nouvelles friteuses
15	320.04 €	Recharge bouteilles oxygène et acétylène	Validé à l'unanimité
<b>7 médailles du travail pour le personnel</b>			
16 A	214.56		Validé à l'unanimité
16 B	292.37 €		
17	39.57 € 80.40 €	Achat nouveau Code Electoral pas renouvelé depuis 2014. La différence de prix dépend de l'éditeur (y compris frais de port)	Validé à l'unanimité pour un montant de 80.40 €
18	767.52 €	Remplacement douches au stade	Validé à l'unanimité
<b>Renouvellement formation un agent Certiphyto</b>			
19	204.00 €	La formation initiale a été faite par ce prestataire	Validé à l'unanimité
<b>Suite passage commission sécurité salle Derrey</b>			
Contrat entretien hotte office salle Derrey + Restaurant			
20 A	1 004.40 € TTC	Ces contrats sont proposés pour 1 an avec renouvellement par tacite reconduction	Validé à l'unanimité
20 B	1 068.00 € TTC		
<b>Alarmes incendie et désenfumage</b>			
21 A	12 838.08 €		Validé à l'unanimité
21 B	14 148.00 €		
<b>Entretien et nettoyage de plaque de cuisson</b>			
22	562.22	Entretien Restaurant	Validé à l'unanimité
23	331.82 €	Entretien salle Derrey	Validé à l'unanimité

<b>3 devis pour portail séparation jardin crèche et tondeuse robot + abri</b>			
24 A	6 397.20 €	Lors de la visite de la PMI il a été demandé de clôturer l'angle non visible du jardin engazonné. Pour des raisons pratiques il est proposé également d'acquérir une tondeuse robot pour l'entretien de ce jardin	Il est décidé de ne pas valider le devis et déplacer le portail. Il est décidé de valider le devis par mail. M François CORRE indique qu'il est également possible de convoquer un nouveau conseil municipal pour valider ce devis et d'intégrer des questions diverses. En effet il est trop facile de demander aux élus d'être souples en validant par mail pour ne pas bloquer le fonctionnement de la commune et en même temps de ne pas leurs permettre de s'exprimer en conseil municipal.
24 BG	6 878.40 €		
24 C	6 960.00 €		
<b>3 devis projecteur stade Remplacement projecteur stade pour homologation E5</b>			
25 A	54 152.00 €	Lors de la dernière présentation un devis incomplet a été présenté. Les frais n'ont pas été engagés puisque la demande de subvention est en cours	Validé à l'unanimité
25 B	57 348.00 €		
25 C	64 254.53 €		
<b>3 devis fournitures pour tondeuse</b>			
26 A	298.06 €		Validé à l'unanimité
26 B	317.36 €		
26 C	517.87 €		
<b>3 devis jardinières et suspensions</b>			
27 A	2 224.20 €		
27 B	1 320.88 €		Validé à l'unanimité
27 C	1 375.00 €		
<b>3 devis fleurs annuelles 2020</b>			
28 A	892.10 €		
28 B	703.08 €		
28 C	814.61 €		Validé à l'unanimité

		Autorisation pour faire venir l'Entreprise habituelle pour fuite toiture logement communal et réparation toiture école	Validé à l'unanimité Les factures seront passées en conseil municipal
--	--	--	--

6 – M. POUPARD Yann demande pourquoi il y a un seul devis. M. TABOUILLOT Cédric précise que compte tenu que ce fournisseur a fait le mur, il propose qu'il fasse la réparation.

10 - Mme Caroline TRIAUREAU demande si cela comprend le café de la garderie, comme cela avait été précédemment demandé. Madame le Maire répond que le personnel de la garderie préfère apporter son propre café et thé.

24 – Mme BARABE Nathalie pose la question de la sécurité si les enfants utilisent l'espace. Mr Cédric TABOUILLOT précise qu'il est possible de le programmer pour qu'il fonctionne de nuit.

M. François CORRE et M. POUPARD Yann demandent s'il n'est pas plus judicieux de mettre du gazon synthétique et du risque du vol du robot.

Mme TRIAUREAU Caroline demande le détail du devis. Mme le Maire donne lecture du devis achat robot 2640 € H.T, fourniture abri 860 € H.T. et pose clôture 1 831 € H.T..

Mme DUMAIS Colette et Mme TRIAUREAU Caroline demandent s'il n'est pas possible de déplacer le portail existant.

25 A - M. POUPARD Yann demande le montant de la subvention, Madame le Maire répond que nous ne connaissons pas le montant puisque la demande est déposée après la signature du devis.

Mme Caroline TRIAUREAU demande si l'adjoint aux travaux, Cédric TABOUILLOT, est au courant de ces travaux. Elle rappelle qu'au précédent conseil, ni lui, ni la commission travaux n'étaient informés de ces devis et ces travaux.

Mme le Maire explique que c'est un agent des services techniques qui a fait établir le devis. Mme Caroline TRIAUREAU déplore, sans remettre en cause les compétences des agents techniques, que des travaux aussi chers soient effectués sans concertation avec l'adjoint aux travaux.

factures à valider			
1	859.88 €	Il s'agit de la facture de janvier 2020 qui dépasse de 59.88 € le bon d'engagement, il vous sera proposé dans les bons d'engagement son augmentation en diminuant le bon Passion Froid	Validé à l'unanimité
2	162.10 €	facture essence/diesel	Validé à l'unanimité
3	220.50 €	Facture essence/diesel	Validé à l'unanimité
4	601.71 €	Travaux stade - remplacement pomme de douche suite diagnostic légiolénose	Validé à l'unanimité
5	144.00 €	Appel à cotisation pour l'année 2020	Validé à l'unanimité
6	60.00 €	Examen médical pour mi-temps thérapeutique	Validé à l'unanimité
7	60.00 €	Examen médical pour mi-temps thérapeutique	Validé à l'unanimité
8	273.70 €	Jeux éducatifs, devis oublié lors du précédent conseil municipal	Validé à l'unanimité
9	126.00 €	Devis également oublié lors du précédent conseil municipal	Validé à l'unanimité

10	178.69 €	Intervention sur tracteur, vous aviez autorisé la signature de ce devis le 16 octobre la facture est moins élevée l'option n'a pas été nécessaire	Validé à l'unanimité
11	780.00 €	Avance de frais de diagnostics énergie obligatoires pour la location des logements Campemeille	Validé à l'unanimité
12	254.40 €	Intervention en urgence complexe sportif	Validé à l'unanimité
13	305.59 €	Il s'agit des factures pour d'une part les vœux aux entreprises et les vœux du Maire nous avons un budget de 1 500 € pour le Noël du personnel. Alors que nous avons dépensé 214.71 € soit au total pour l'ensemble des réceptions 1 346.21 €	Validé à l'unanimité
14	825.99 €		Validé à l'unanimité
<b>Bons d'engagements</b>			
15	4 000.00 €	Solde 2 301.66 € Proposition de diminution de 500 € pour augmenter le bon du producteur local	Validé à l'unanimité pour un montant de 3 500 €
16	200.00 €	Solde 62.26 €	Validé à l'unanimité la même hauteur
17	500.00 €	Solde 133.24 €	Validé à l'unanimité la même hauteur
18	900.00 €	Solde 28.65 € Proposition d'augmentation à 1 200 € compte tenu des menus végétariens et du peu de légumes disponibles actuellement chez le producteur local	Validé à l'unanimité à hauteur de 1 200 €
19	1 000.00 €	Solde 215.95 €	Validé à l'unanimité la même hauteur
20	300.00 €	Solde 218.17 € factures à venir	Validé à l'unanimité la même hauteur
21	1 000.00 €	Solde 282.31 €	Validé à l'unanimité la même hauteur
22	1 500.00 €	Solde 1 155 € factures à venir 900 €	Validé à l'unanimité la même hauteur
23	800.00 €	Liquidation de ce bon pour augmentation à 1 300 €	Validé à l'unanimité pour un montant de 1 300 €
24	300.00 €	solde 129.30 €	Validé à l'unanimité la même hauteur

### **Contrat entretien chauffage – avenant**

Nous avons signé les contrats d'entretien chauffage au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il manquait le contrat pour le nouveau matériel du restaurant scolaire et de la crèche – infirmerie.

L'avenant proposé s'élève à 4 338.86 € TTC.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour un montant de 4 338.86 € TTC.

### **Avis sur enquête publique**

Une enquête publique s'est déroulée du 7 janvier au 4 février 2020 pour l'agrandissement d'un élevage de porcs en agriculture biologique sur Saint Aubin de Routot.

Il convient que le Conseil Municipal émette un avis sur ce dossier.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

Emet un avis favorable à l'enquête publique

### **Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole – Communication BP 2020.**

Comme chaque année il convient que le Conseil Municipal délibère sur le fait que la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole nous communique son Budget Primitif. Les liens pour consulter les documents vous ont été transmis par mail.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

Valident la communication du BP 2020 de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

La séance est levée à 21 h 03